Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260330-DP_2026_030-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_ 030

Décision du Président
DP_2026_030 - Réalisation d'un portrait de territoire et accompagnement sur l'acculturation à l'urbanisme intercommunal

Le Président,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un portrait de territoire et d'obtenir un accompagnement sur l'acculturation à l'urbanisme intercommunal pour permettre la future élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Vu la proposition financière du bureau d'étude AUDIAR, domicilié au 3 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz CS 40716 – 35207 RENNES CEDEX 2, d'un montant de 35 100 € TTC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.89 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président,

Vu la délibération n° 2020.90 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** le devis du bureau d'étude AUDIAR domicilié au 3 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz CS 40716 – 35207 RENNES CEDEX 2, d'un montant de 35 100 € TTC,

Article 2 – **D'AUTORISER** le Président ou Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision,

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 30 mars 2026

Patrick MANCEAU
Président

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION